



Présentation du budget 2010

Le budget prévisionnel 2010 s'inscrit dans le cadre de la convention triennale CUB / ASCCUB en ce qu'il prend en compte :

- un plafond à hauteur de 120 000 € de la subvention de fonctionnement,
- un volume de 10 000 € accordé pour favoriser le développement de nouvelles activités et le soutien d'actions ponctuelles initiées en cours d'exercice,
- un montant de 40 000 € représentant les salaires et charges de l'agent mis à disposition et occupant les fonctions de permanent.

Le budget fait apparaître une provision pour risque liée à la dissolution d'une section dont actif et passif ne sont pas encore totalement arrêtés. Ce montant représente les 2/3 de la subvention habituelle de cette section. Le dernier tiers a été ventilé sur certains budgets pour répondre à minima à des augmentations jugées recevables et positionnées sur des comptes d'attente du bureau général (aide exceptionnelle...).

Les activités proposées par l'Association s'inscrivent toujours dans le cadre de la politique sociale que souhaite conduire la Communauté urbaine de Bordeaux.

Ces activités sportives et culturelles permettent aux adhérents de faire des choix en fonction de leurs aspirations et génèrent une certaine mixité sociale, que ce soit à l'interne ou dans la confrontation avec d'autres milieux professionnels publics ou privés.

La subvention sollicitée par l'Association est, en dehors des besoins spécifiques inhérents à sa gestion et à son administration par le bureau général, consacrée à la mise en œuvre des activités et à l'optimisation de la pratique par une réduction des coûts individuels.

Les sections sportives présentent comme habituellement des programmes annuels d'activités permettant aux adhérents de participer à de multiples sorties de type loisir/familial ou plus sportives avec un niveau croissant de difficulté (soit une trentaine environ), ainsi que des rencontres inter services ou inter collectivités pour celles et ceux que la compétition tente.

Le succès en 2009 des rencontres inter services, a conduit les responsables des sections à les reconduire en 2010 ; tel est le cas pour le football, le handball dont la réussite du tournoi a amené des effectifs supplémentaires, le badminton qui a dû doubler son tournoi pour répondre à l'engouement des adhérents.

Si certaines sections restent stables en effectifs, d'autres enregistrent de nouveaux adhérents notamment la section Sports et découvertes qui en compte une dizaine de coureurs supplémentaires, la section badminton avec une augmentation d'une dizaine

également et qui se heurte désormais à un souci de disponibilité avec l'organisme louant leur salle AXEL VEGA – Mériadeck Bordeaux et enfin la section équitation qui enregistre sur 2009 une augmentation d'effectif également, une dizaine, liée à l'effort de la section pour promouvoir l'équitation pour les enfants des agents communautaires.

Par contre, 2 sections nous ont quittés : la section bonzaï faute d'adhérents suffisants et la section ski, surf et glisse par décision du conseil d'administration exceptionnel.

À noter cette année l'organisation par l'ASCCUB de la coupe de France UFASEC. La coupe devait être organisée en 2010 par la délégation du Mans, or faute de moyens et de disponibilité, ils ont dû se désister. Par votes favorables des membres de l'assemblée générale de l'UFASEC et sur proposition de l'ASCCUB (grâce notamment aux aides de la CUB et l'intervention des élus communautaires) pour organiser la 30^{ème} coupe de France UFASEC, la manifestation se tiendra les 21, 22 et 23 mai 2010 intra Bordeaux (Bordeaux Lac et Eysines).

Les sections culturelles présentent elles aussi un calendrier d'activités et de rencontres propices à susciter l'intérêt et dont les productions seront l'objet d'expositions.

Par ailleurs, ainsi que cela avait été évoqué lors des rencontres de préparation de la convention CUB/ASCCUB 2007-2009 et suite aux divers entretiens tenus avec les différents protagonistes en 2009, il sera remis un diagnostic des courts de tennis afin que leur rénovation puisse être réalisée courant 2010 ainsi qu'une proposition par les membres de la section pêche pour améliorer la sécurité, l'entretien et l'aménagement des bords de plans d'eau rendus difficiles.

Au plan des prestations, une nouvelle formule est lancée dès 2010. Face au succès de la billetterie cinéma, représentant un coût pour le bureau général, par votes favorables en assemblée générale du 15 décembre 2009, une participation des adhérents à hauteur de 15€ supplémentaire à la cotisation annuelle de l'ASCCUB (15€) est mis en place dès 2010. Cette cotisation supplémentaire permettra notamment de proposer en plus de tickets cinéma à tarifs préférentiels, des billets à des spectacles, sorties, concerts... tenus à Bordeaux et à la CUB.

La réflexion globale sur le fonctionnement de l'association est en cours et devrait déboucher sur de nouveaux statuts, un nouveau règlement interne général et des règlements internes de sections.

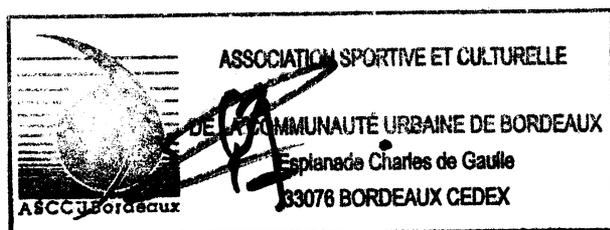
L'année 2010 proposera de nouveau la revue annuelle d'activité, revue qui renaît de ses cendres en 2009 après plusieurs années d'interruption du fait de la rupture prématurée du contrat par le prestataire (liquidation judiciaire).

Toujours plus proche des adhérents, en 2009 l'ASCCUB avait lancé des permanences dans les différents sites extérieurs de la CUB. Elle continuera son effort malgré les difficultés que rencontre le permanent pour avoir une mise à disposition d'un véhicule CUB. Le système D permet toutefois d'honorer les engagements et espère les renouveler pour 2010.

Enfin, le site Internet de l'ASCCUB connaîtra quant à lui un rafraîchissement courant 2010.

Céline PIVA
Présidente

Le 18/11/10



CUB – ASSCUB - CONVENTION FINANCIERE 2010

ENTRE :

✓ **L'ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX (A.S.C.C.U.B)**, association loi de 1901, déclarée en Préfecture le 28 mai 1976 et dont le siège social est situé Hôtel de Communauté, esplanade Charles de Gaulle, 33076 Bordeaux cedex, représentée par sa Présidente Mademoiselle Céline PIVA, dûment habilitée aux fins des présentes en vertu d'une décision du Conseil d'Administration de l'association en date du 2 décembre 2008.

ET

✓ **La COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX (C.U.B.)** représentée par son Président, M. Vincent FELTESSE, dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération du Conseil de Communauté n°2010/XXXX du 26 mars 2010, domiciliée à Bordeaux, esplanade Charles de Gaulle, 33076 Bordeaux cedex.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA PRESENTE CONVENTION

L'A.S.C.C.U.B et la Communauté Urbaine de Bordeaux ont signé le 4 janvier 2010 une convention triennale d'objectifs 2010 - 2012 ayant pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Communauté entend apporter un concours en moyens humains, matériels et financiers aux activités menées par l'A.S.C.C.U.B au profit de ses membres.

Dans le cadre de l'article 2.1 de ladite convention triennale, la Communauté s'engage, sous réserve du vote des crédits correspondants, à verser à l'Association une subvention annuelle d'un montant de 170 000 €, dans l'hypothèse où le programme d'action que l'Association entend conduire, présenté dans un budget prévisionnel, fait ressortir le besoin d'un tel financement.

La présente convention a pour objet de préciser le montant et les modalités de versement de la subvention de fonctionnement à l'association au titre de l'année 2010.

ARTICLE 2 – MONTANT DE LA SUBVENTION

Le budget prévisionnel 2010 de l'association étant estimé à 331 977 € la Communauté Urbaine de Bordeaux a décidé d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 170 000 €TTC, dont 40 000 €sont destinés à compenser la charge de personnel mis à disposition et que l'ASCCUB doit rembourser en fin d'année civile.

Cette subvention est non révisable à la hausse. Au contraire, si le montant du budget définitif s'avérait inférieur au budget prévisionnel, la subvention sera réduite au prorata du montant des dépenses effectivement réalisées.

ARTICLE 3 – AFFECTATION DE LA PARTICIPATION

Toute contribution inutilisée ou utilisée non conformément à son objet devra être remboursée. L'association s'interdit, en outre, de reverser tout ou partie de la subvention considérée à d'autres associations, sociétés ou collectivités.

ARTICLE 4 – MODALITES DE PAIEMENT

La Communauté Urbaine s'acquittera de sa contribution annuelle selon les modalités suivantes :

le montant prévu de la subvention s'établit à 170 000 €

➤ un premier acompte de 160 000 €sera versé dans le délai d'un mois suivant la signature de la présente convention,

➤ le solde, soit la somme de 10 000 €avant le 30 juin de l'année n +1 et à la réception des documents suivants :

- les bilan, compte de résultat et annexes détaillés certifiés conformes,
- un compte rendu d'activités détaillé précisant notamment pour l'association et chaque section le nombre d'adhérents, la liste des actions et manifestations,
- une note de commentaires expliquant le cas échéant les variations constatées sur les principaux postes de dépenses et de recettes par rapport au budget prévisionnel.(voir modèle en pièce jointe : « comparatif budget prévisionnel - budget définitif »).

Le montant final de la subvention (acompte + solde) sera proratisé en fonction des dépenses réelles constatées, comparées au budget prévisionnel 2010 sans pouvoir dépasser le montant de 170 000 €

ARTICLE 5 – CONDITIONS DE RENONCIATION

Les pièces justificatives exigées pour le versement du solde, devront être produites dans le délai mentionné à l'article 4.

A défaut, le bénéficiaire sera réputé renoncer à percevoir le solde de l'aide accordée et la Communauté Urbaine pourra exercer la répétition des sommes versées.

ARTICLE 6 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour la seule année 2010. Elle prendra fin dès le règlement du solde.

ARTICLE 7 – CONTENTIEUX

Les parties conviennent que tout litige, pouvant naître de la présente convention sera déféré auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux.

ARTICLE 8 – PIECES ANNEXES

Sont annexées à la présente convention :

Annexe 1 : Récapitulatif de l'inventaire du personnel et des biens mis à disposition.

Annexe 2 : projet de budget global 2010

Pièce jointe : modèle de « comparatif budget prévisionnel – budget définitif »

Fait à BORDEAUX, le

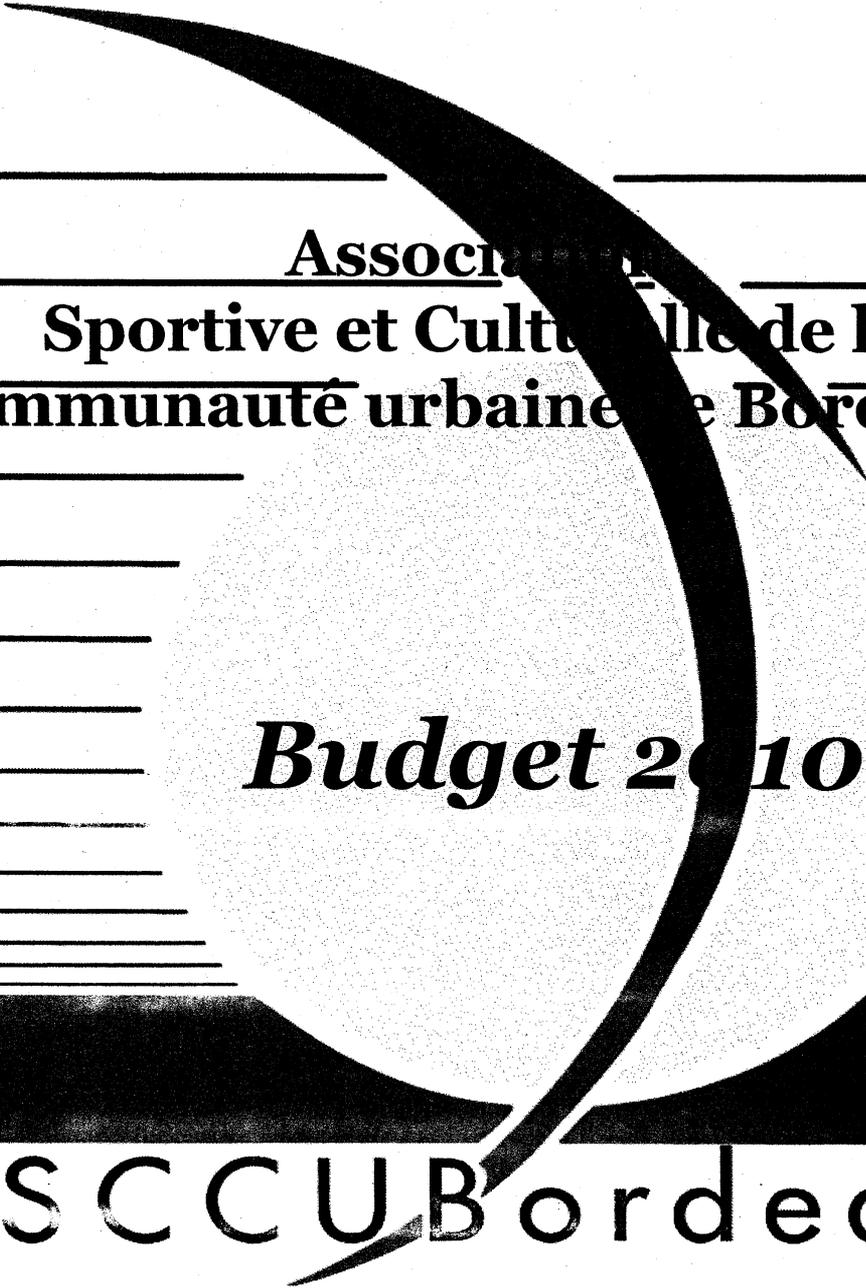
**LA PRESIDENTE DE
L'ASSOCIATION SPORTIVE ET
CULTURELLE DE LA COMMUNAUTE
URBAINE DE BORDEAUX
(A.S.C.C.U.B),**

**LE PRESIDENT DE LA
COMMUNAUTE URBAINE
DE BORDEAUX,**

V. FELTESSE

C. PIVA

Convention triennale CUB-ASCCUB 2010-2012 : récapitulatif de l'inventaire du personnel et des biens mis à disposition	
Désignation	Montant annuel
1.personnel mis à disposition	39377
2,1 Locaux Hôtel de la CUB -	
ANNEXE 2 à la convention triennale d'objectifs CUB - ASCCUB 2007-2009	
2.1.1 : Local bureau 2ème étage bâtiment bas -	17865
2.1.2: Local photo -	724
2.1.3 : Local Cave vin et matériel ski -	724
Total locaux Hôtel CUB	19313
2.2 Locaux de la Tour Aquitaine -	
2.2.1 ; Local bureau / Salle de réunion de 65 m2 -	10542
2.2.2 ; Local bureau /coin cuisine- salle de réunion -	3896
Total locaux Tour Aquitaine	14438
2.3 - Locaux Latule -	0
2.4 - Section pêche : Étangs de Blanquefort - Mérignac et Villenave d'Ornon	
2.4.1- Section pêche : Étang de Blanquefort - Padouens -	25412
2.4.2- Section pêche : Étang de Mérignac - Bassin de retenue de Beaudésert -	12597
2.4.3- Section pêche : Étang de Villenave d'Ornon - Bassin d'étalement de Leyran - Avenue de Calgon -	9451
Total Étangs	47460
2.5- Section Tennis - Pessac -	12118
2.6 - Section football : Blanquefort - Stade Lucien CAILLAUD - Rue de la Rivière -	79264
Total général	211970
Total hors personnel	172593



**Association
Sportive et Culturelle de la
Communauté urbaine de Bordeaux**

Budget 2010

ASCCUBordeaux

Budget prévisionnel 2010 - ASCCUB

compte général	sous compte général	intitulés	
151		Provisions pour risques et charges	
	1518	<i>Autres provisions pour risques</i>	6 500,00
512		BANQUES, ETABLISSEMENTS FINANCIERS ET ASSIMILES	
	5120	<i>Banques</i>	
603		Variation des stocks	
	6037	<i>Variation des stocks</i>	
606		Achat non stocké de matières et fournitures	
	6061	<i>Fournitures non touchables (eau, énergie, carburant)</i>	650,00
	6063	<i>Fournitures et petit équipement</i>	16 370,00
	6064	<i>Fournitures administratives</i>	330,00
607		Achat de marchandises	
	6070	<i>Achat marchandises consommables</i>	80 550,00
611		Sous-traitance générale	
	6110	<i>Sous-traitance informatique</i>	
613		Locations	
	6135	<i>locations mobilières</i>	6 780,00
615		Entretien et réparation	
	6152	<i>Biens immobiliers</i>	150,00
	6155	<i>Biens mobiliers</i>	250,00
616		Primes d'assurances	
	6161	<i>Primes d'assurances</i>	5 500,00
618		Divers	
	6183	<i>Documentation technique</i>	715,00
	6188	<i>Autres frais divers</i>	1 020,00
622		Rémunération d'intermédiaires et honoraires	
	6228	<i>Rémunération professeur, comptable</i>	14 970,00
623		Publicité, publications, relations publiques	
	6234	<i>Cadeaux, trophées, récompenses</i>	7 480,00
625		Déplacements, missions, réceptions	
	6251	<i>voyages et déplacements</i>	41 000,00
	6257	<i>Réceptions</i>	2 510,00
626		Frais postaux et frais de télécommunications	
	6260	<i>Frais postaux et frais de télécommunications</i>	3 980,00
627		Services bancaires et assimilés	
	6278	<i>Autres frais et commissions sur prestations de services</i>	75,00
628		Autres services extérieurs divers	
	6281	<i>Adhésions fédération</i>	3 572,00
	6282	<i>Participation à des manifestations sans rapport avec l'activité de la section</i>	
		<i>Tournoi UFASEC</i>	8 000,00
	6283	<i>Participation à des manifestations en rapport avec l'activité de la section</i>	61 520,00
641		Rémunération du personnel	
	6411	<i>Salaires et appointements</i>	19 000,00
	6412	<i>Congés payés</i>	1 700,00
645		Charges de sécurité sociale et de prévoyance	
	6451	<i>Cotisations à l'URSSAF</i>	4 900,00
	6453	<i>Cotisations aux caisses de retraite et de prévoyance</i>	
		<i>MEDERIC</i>	1 400,00
	6454	<i>Cotisations aux ASSEDEC</i>	
		<i>ASSEDEC</i>	900,00
647		Autres charges sociales	
	6475	<i>Médecine du travail, pharmacie</i>	455,00
64		Autres charges de personnel	
	6475	<i>Agent CUB mis à disposition</i>	40 000,00
661		Charges d'intérêt	
	6616	<i>Intérêts bancaires et sur opérations de financement</i>	
		<i>Intérêts bancaires, agios</i>	1 200,00
671		Charges exceptionnelles sur opération de gestion	
	6712	<i>Pénalités, amendes fiscales et pénales</i>	500,00
total			331 977,00

707		Vente de marchandises	
	7070	<i>Vente de marchandises consommables</i>	60 530,00
708		Produits des activités annexes	
	7080	<i>Encaissements divers</i>	67 262,00
	7080	<i>Encaissements des adhésions ASCCUB</i>	18 000,00
740		Subvention d'exploitation	
	7410	<i>Encaissement subvention</i>	169 985,00
	7402	<i>Sponsoring, dons</i>	15 700,00
771		Produits exceptionnels sur opération de gestion	
	7718	<i>Autres produits exceptionnels sur opération de gestion</i>	500,00
total			331 977,00

ANNEXE 3 – Comparatif budget prévisionnel/budget définitif*

	Budget prévisionnel	Budget définitif	Ecart (en € et %)	Commentaires
DEPENSES				
TOTAL DES DEPENSES				
RECETTES				
TOTAL DES RECETTES				
SOLDE				

* Le comparatif budget prévisionnel/budget définitif doit être annexé à la convention.